



FRANCE

Troisième session du Comité préparatoire
de la Conférence d'examen
du Traité de non-prolifération de 2010
(New York, 04 - 15 mai 2009)

**Intervention prononcée par SEM Eric DANON,
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
Auprès de la Conférence du Désarmement**

Débat général

(New York, mai 2009)
(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

1. La délégation française s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne par la Présidence tchèque et aux félicitations qu'elle vous a personnellement adressées.
2. Dans le domaine du nucléaire, le monde traverse aujourd'hui une période contrastée mêlant craintes et espoirs.
3. Crainte de voir un nombre croissant d'Etats dépasser le seuil nucléaire ; menace de voir une arme ou des matières nucléaires tomber entre des mains terroristes ; risque de voir la communauté internationale réagir trop faiblement devant ces défis qui minent le régime de non prolifération et menacent gravement la sécurité internationale mais aussi la sécurité régionale.
4. Mais aussi de nombreux espoirs : espoir de progrès substantiels dans le domaine du désarmement entre les Etats Unis et la Russie d'ici la fin de l'année ; nouvelles ratifications du CTBT ; espoir d'une reprise des travaux de la CD avec l'ouverture de plus en plus probable de la négociation d'un Traité Cut Off. Espoir que l'énergie nucléaire nous permette de faire face à la demande considérable d'énergie électrique des pays en développement, et apporte une contribution essentielle au développement durable et à la sécurité énergétique.
5. Notre tâche commune est de faire en sorte que le monde qui se construit soit un monde de sécurité collective, de stabilité, de prospérité.
6. C'est dans ce contexte que nous devons veiller à préserver l'intégrité du Traité de non-prolifération nucléaire. Instrument devenu quasi-universel, celui-ci demeure la clé de voute juridique de notre sécurité nucléaire commune.
7. Préserver l'intégrité du TNP, c'est d'abord maintenir ce qui assure sa cohérence : l'équilibre entre ses trois piliers. Limiter le risque de prolifération des armes nucléaires, permettre l'accès aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire tout en évitant les détournements de biens ou technologies, et encourager le désarmement

nucléaire dans le cadre du désarmement général et complet : c'est la multiplicité des objectifs et notre volonté de progresser simultanément sur tous les fronts qui fait la force du Traité.

8. Préserver l'intégrité du TNP, c'est aussi et surtout maintenir ce qui garantit sa pertinence et sa crédibilité : sa capacité à répondre aux réalités. Utilisons ce cycle d'examen pour apporter des réponses concrètes et pragmatiques aux défis de cette nouvelle « ère nucléaire » dans laquelle nous entrons.
9. Les mois qui viennent vont être déterminants quant à la réussite de cet objectif. Au-delà des discours, ce que nous devons examiner en 2010, ce sont les réalités, les actes et les propositions.
10. Pour sa part, mon pays est prêt à avancer dans tous les domaines, de manière ambitieuse, résolue et pragmatique. Nous souhaitons que la conférence d'examen de 2010 soit l'occasion d'adopter des plans d'action concrets et réalistes sur les trois piliers du TNP. L'Union européenne va faire propositions en ce sens, que nous soutenons pleinement.
11. En ce qui concerne le désarmement nucléaire, la France s'enorgueillit d'un bilan exemplaire. Ce ne sont pas que des mots. Nous avons non seulement ratifié le TICE, souscrit un moratoire sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, réduit notre arsenal total, mais aussi consenti des décisions irréversibles en démantelant nos installations d'essais nucléaires et nos installations de production. Dans son discours prononcé le 21 mars 2008 à Cherbourg, le Président Nicolas Sarkozy a fait des annonces sans précédent en précisant la taille totale de notre arsenal nucléaire et en ouvrant les portes de nos anciennes installations militaires à des experts internationaux. Il a aussi présenté à la communauté internationale des propositions novatrices pour la poursuite du désarmement. Sur cette base, l'Union européenne a proposé devant l'Assemblée Générale des Nations Unies en octobre dernier un plan d'action comportant un certain nombre d'initiatives concrètes et réalistes dans le domaine du désarmement ; ce plan d'action a été endossé par les Vingt-sept chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Européenne. Nous espérons que tous les Etats parties nous rejoindront pour soutenir et promouvoir ce programme ambitieux permettant de nous faire progresser dans la voie du désarmement. J'y reviendrai dans mon intervention consacrée au chapitre du désarmement nucléaire.

12. En ce qui concerne la prolifération, la communauté internationale est confrontée à plusieurs crises graves qui ont profondément transformé les conditions de sécurité internationale et qui mettent en péril le régime de non-prolifération nucléaire. Nous devons leur apporter une réponse très ferme. Et si elles ne sont pas résolues d'ici là, la Conférence d'examen de 2010 devra donc en traiter. Il faudra impérativement que nous puissions nous pencher sur les cas de l'Iran et de la Corée du Nord qui, chacun à leur manière, représentent un défi majeur pour le traité. Je reviendrai plus en détail sur le cas de ces deux pays dans mon intervention au titre du chapitre 1.
13. Pour renforcer le régime de non-prolifération nucléaire, il est également indispensable, d'une part, d'assurer l'application universelle des accords de garanties de l'AIEA et, d'autre part, d'universaliser la conclusion des protocoles additionnels. C'est la combinaison de ces instruments qui peut permettre à l'Agence de remplir au mieux sa mission. Nous devons aussi promouvoir un contrôle des exportations rigoureux notamment au sein du Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG) afin d'empêcher les transferts proliférants. Pour les mêmes raisons, des décisions opérationnelles doivent venir clôturer nos débats sur la question du retrait du Traité.
14. Nous devons en outre prévenir les risques, en particulier le risque terroriste, liés à la disponibilité et à la circulation de biens nucléaires notamment au travers de réseaux clandestins au moyens de tous les instruments et outils dont dispose la communauté internationale : Résolution 1540, PSI, action de l'AIEA, Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire, Convention contre le terrorisme nucléaire, Convention révisée sur la protection physique des matières nucléaires. Nous devons aussi renforcer nos efforts nationaux de prévention et d'entrave de la prolifération.
15. J'en viens enfin au nucléaire civil dans lequel la France possède une expérience unique qui lui permet de prendre toute sa part à la mise en œuvre de l'article IV du Traité. La France est prête la partager avec tous les pays désireux de se doter de capacités électronucléaires et respectueux de leurs engagements internationaux de non-prolifération. C'est pourquoi elle s'est engagée ces dernières années dans un nombre croissant de partenariats dans le monde, en particulier avec des pays en développement.
16. En plus de ces partenariats, la France participe également activement aux efforts internationaux destinés à trouver des solutions sûres et pragmatiques destinées à permettre un approvisionnement sans risque en combustible nucléaire .

17. Je rappelle à nouveau qu'il est important de progresser en même temps dans l'application de tous les volets du Traité. L'ouverture de la négociation du FMCT et l'entrée en vigueur du TICE sont des éléments essentiels du désarmement nucléaire comme de la lutte contre la prolifération. La poursuite de la prolifération nucléaire risque de freiner les efforts de désarmement. Et seule une réponse crédible de la communauté internationale aux défis de prolifération, passant par un renforcement du régime de non-prolifération, permettra d'offrir à tous les assurances nécessaires à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de développer la coopération internationale indispensable à celle-ci.

Monsieur le Président,

18. Permettez-moi d'insister sur deux aspects essentiels.

19. D'abord la question de l'universalité du Traité. En attendant que cette dernière ne soit achevée, il nous faut amener dès maintenant, par le dialogue, l'Inde, Israël et le Pakistan à se rapprocher le plus possible des normes internationales en matière de non-prolifération et de contrôles des exportations. Des progrès ont été accomplis en ce sens, notamment par l'Inde, mais bien des efforts restent encore à faire.

20. Ensuite l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, conformément à la résolution adoptée par notre Conférence d'examen en 1995. La France souhaite que tous les Etats intéressés contribuent à la réalisation de cet objectif. Elle rappelle que, comme l'a déclaré le Conseil de Sécurité, une solution de la question iranienne contribuerait aux efforts mondiaux de non-prolifération et à la réalisation de l'objectif d'un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Par ailleurs, la ratification du TICE par tous les Etats de la région, et la conclusion d'un traité cut-off constitueraient des étapes essentielles et concrètes dans cette direction.

Monsieur le Président,

21. Notre cycle d'examen ne doit pas être celui du passé, ni celui des postures idéologiques. Il doit être celui de l'avenir, du pragmatisme et des actes concrets.

22. Ce cycle d'examen sera réussi s'il nous permet de rendre le monde plus sûr. Il sera réussi s'il convainc nos concitoyens que nous avançons des propositions concrètes à leurs véritables préoccupations. En répondant à leurs craintes devant la poursuite inquiétante de programmes proliférants et la violation des engagements internationaux de non-prolifération. En intégrant leurs exigences de sécurité des matières nucléaires permettant de prévenir les risques d'accidents, de terrorisme ou de trafic illicite. En progressant dans la voie du désarmement. En leur permettant de bénéficier des applications civiles de l'énergie nucléaire tout en garantissant que le développement de celle-ci se fera dans l'intérêt de tous, c'est-à-dire dans les meilleures conditions de sécurité, de sûreté et de non-prolifération nucléaires. Tel est le défi que nous devons relever, tous ensemble.

23. Utilisons ce 3^e comité préparatoire pour préparer dans les meilleures conditions la Conférence d'examen de 2010. Pour ce faire, il est essentiel que nous fixions, sans nous tromper d'enjeu, le cadre qui nous permettra de relever ces défis lors du grand rendez-vous de 2010. Nous devons notamment ressortir du présent exercice avec un ordre du jour qui réponde de façon réaliste, objective, actuelle et équilibrée aux développements récents et fondamentaux de la situation internationale dans le domaine du nucléaire ; sur le fond, nous devons aussi travailler au cours des prochains jours à identifier les propositions concrètes et réalistes qui pourront former la base, espérons-le, du plan d'action que la Conférence d'examen pourrait adopter pour favoriser la mise en œuvre de tous les aspects du Traité. La France y prendra toute sa part

24. Monsieur le Président, je vous remercie.

